

#FeuxdeForêt

BILAN SAISON ESTIVALE 2022 - RETOUR D'EXPÉRIENCE



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BILAN DÉPARTEMENTAL

(15 juin au 15 septembre)

Un risque "feux de forêt" accentué par une sécheresse marquée et très importante dès le mois juin.

Les services « météo France » en partenariat avec la zone de défense et de sécurité Sud réalisent les classements par niveau de risques Feux de Forêt (FDF), en nombre de jours.

Les chiffres pour les Pyrénées-Orientales sont les suivants :

105 jours en 2022,
92 jours en 2021,
84 jours en 2020.

Cette sécheresse couplée à des épisodes de tramontane a engendré des risques Feux de Forêt tout l'été : + 98 % de classement en risque sévère par rapport à 2021.

Tableau du classement « risques feux de forêts par zone – saison 2022 – comparaison avec 2021												
	CAPCIR	CERDAGNE	CONFLENT	FENOUILLEDES	ASPRES	VALLESPİR	ROUSSILLON	ALBERES	CORBIERES	2022	2021	VARIATION 2022 / 2021
E Exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 %
T Très sévère	0	0	0	0	0	0	16	3	17	36	27	33 %
S Sévère	0	0	1	43	37	1	48	42	46	218	110	98 %
M Moyen	3	9	66	46	53	25	33	46	31	312	225	39 %
L Léger	71	62	39	17	16	61	8	8	9	291	306	-5 %
F Faible	36	39	2	0	0	23	0	0	0	100	160	-38 %

Un nombre de feux de forêts et d'espaces naturels impactés moins nombreux mais des surfaces plus importantes.



**1442 ha brûlés
en 2022 contre
403 ha en 2021**

Le nombre de feux d'espaces naturels a diminué de près de 11% par rapport à 2021 quand la surface brûlée a été multipliée par presque 4, soit au total 1 442 ha contre 403 ha en 2021. Ceci est dû à une sécheresse très marquée dès le début de l'été avec pour conséquence un stress hydrique très important de la strate arborée sur l'été 2022

2- Bilan des feux de forêts et d'espaces naturels :

	2022	2021	2020	Variation 2022 / 2021
Nombre de FDF	68	65	32	+4,62%
Nombre AFERPU*	326	377	454	-13,5%
Nombre total de feux d'espaces naturels	394	442	486	-10,9%
Surface Prométhée**	1 442 Ha	403 Ha	140 Ha	+257,82%

*AFERPU : Autres Feux de l'Espace Rural et Péri-Urbain

**Surface Prométhée : Recensement des surfaces brûlées sur le domaine forestier

Des origines accidentelles en nette baisse.

En France, 90 % des feux sont d'origine humaine. Sur le département des Pyrénées-Orientales, le nombre de feux d'origine accidentelle a diminué de près de 38 % par rapport à 2021 (174 en 2021 contre 108 en 2022).

Un dispositif préventif sapeurs-pompiers très renforcé pour la saison 2022.

Le dispositif préventif est constitué par les sapeurs-pompiers positionnés sur le terrain en fonction du classement des risques, par l'activation des tours de guet et la mise en œuvre du l'avion de surveillance HORUS.

Pour faire face à l'augmentation des risques feux de forêt, la sollicitation des sapeurs-pompiers au sein du dispositif préventif feux de forêts (près de 100 sapeurs-pompiers par jour) a augmenté de + 40 % .

Le recours à l'hélicoptère bombardier d'eau (HBE) a également augmenté de manière significative + 15 % de largages par rapport à 2021.



Pendant la saison estivale, le SDIS66 a accueilli des moyens de renforts extra départementaux à hauteur de 4 colonnes préventives et 8 colonnes curatives, soit près de 960 sapeurs-pompiers.

Le SDIS 66 a participé également à la solidarité nationale en participant aux colonnes extérieures au profit des départements de la Gironde, de l'Aude, de l'Aveyron et des Hautes-Pyrénées.



Comment diminuer le risque incendie de forêt par des actions de prévention

Des missions de surveillance et d'intervention

Huit patrouilles ONF sillonnent chaque jour pendant l'été les zones sensibles.

Elles sont totalement intégrées dans le dispositif de surveillance et d'intervention piloté par le SDIS.

Leur mission essentielle est l'intervention rapide sur les départs de feux .

Elles effectuent aussi de la sensibilisation, du rappel de la réglementation et de la verbalisation pour éviter les conduites à risques



Les réserves intercommunales de sécurité civile (RISC)

La RISC est une initiative de l'État, du Conseil Départemental (SDIS), des Communautés de communes et des communes. C'est également une adhésion de volontaires.

La RISC a pour vocation la prévention incendie, la surveillance des massifs, l'information et la sensibilisation du public sur l'usage du feu. Elle permet également de guider les pompiers sur les lieux d'un sinistre.

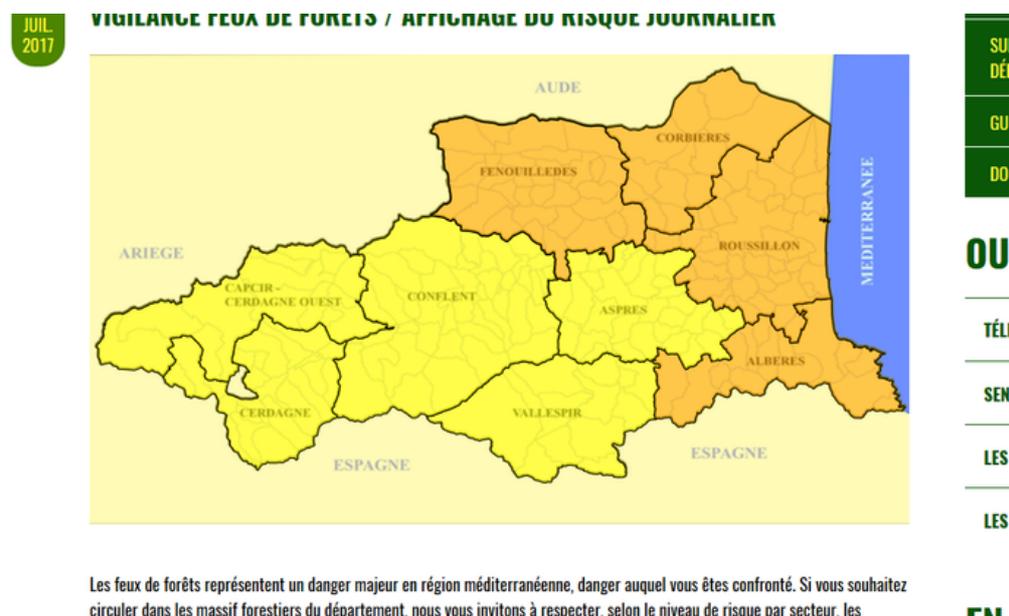
5 RISC dans le département qui patrouillent du 1er juillet au 15 septembre en VTT, 4X4 ou patrouilles équestres sur 6 massifs forestiers du département.

L'importance des campagnes de sensibilisation par tous les canaux

Un site internet dédié aux risques feux de forêt ouvert tout l'été



La carte du risque est affichée chaque jour pendant l'été sur le site « prevention-incendie66.com »



Le niveau de danger va conditionner la possibilité ou non de réaliser certains travaux et de circuler dans les massifs.

Les plans communaux (PCS) et intercommunaux de sauvegarde. Sur les 226 communes du département, 150 disposent actuellement d'un PCS approuvé alors que la loi Matras instaure l'obligation de rédaction d'un PCS dans toutes les communes et les intercommunalités

Exercices de simulation dans les secteurs sensibles (lotissements exposés, ERP...).

Une réglementation adaptée

Les règles sont définies par deux arrêtés préfectoraux concernant l'emploi du feu et la circulation dans les massifs.

Ainsi, dans tout le département, il est interdit de brûler des végétaux pendant la saison estivale

Seule exception pendant l'été : brûlage de plants d'arbre fruitiers touchés par le virus de la sharka.

Dans les espaces naturels soumis au code forestier, les feux de camp, barbecues, cigarettes, mégots sont proscrits toute l'année.



Le rôle essentiel du débroussaillage pour l'autoprotection des bâtis :

- diminuer l'intensité des feux en approche,
- faciliter le travail des pompiers,
- permettre aux habitants de se confiner en sécurité si nécessaire.

Guide technique

Les obligations légales de débroussaillage (OLD)



Version janvier 2019

Des efforts ont été réalisés.

L'État appuie la mission de police des maires par un plan de contrôle des obligations légales de débroussaillage qui allie pédagogie et contrôle administratif

L'aménagement du territoire au service de la prévention.

Grâce à l'effort des communes, du département, de la région, de l'État et de l'union européenne, chaque année le maillage du territoire se renforce.

Ainsi, chaque année, plus de 600 000 euros de travaux de pistes, de points d'eau, de parcelles débroussaillées sont réalisés dans le département avec un financement de 80 % (CD66, Région, Etat et Feader).

Des contrats seront conclus dans notre département entre l'Etat et les éleveurs pour que des secteurs soient entretenus par des exploitations pastorales afin que le feu puisse perdre en intensité sur ces zones.

L'État participe à l'entretien de ces équipements grâce aux APFM (agents pour la protection de la forêt méditerranéenne).

L



**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
pref-communication@pyrenees-orientales.gouv.fr**